26 MAI 2023 #109

NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



DANS CE NUMÉRO

FACTURES ÉLECTRONIQUES ET SÉCURISÉES

HAUSSE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES EN AVRIL 2023

LE COMMERCE DE DÉTAIL EN LIGNE ET LA CRISE DE LA COVID-19 Le récent rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz — <u>Les incidences économiques de l'action pour le climat</u>, pour France Stratégie — est beaucoup commenté dans l'actualité. Il s'organise en deux parties : la première traite de la transition écologique dans une perspective internationale et à un horizon de long terme ; la deuxième, plus concrète, porte sur l'horizon 2030 et est centrée sur la France, dans le contexte aujourd'hui déterminé par l'environnement européen.

Interviewé sur France Culture, Jean Pisany-Ferry a filé la métaphore comparant ce chantier « climat » à celui de la reconstruction d'aprèsguerre. À la nuance près que le premier s'inscrit dans une économie florissante et que celle-ci a plus à perdre qu'à gagner de cette transformation. Du moins dans un premier temps. Le point commun est évidemment une affaire de conviction, d'engagement politique et de responsabilité sur le long terme.

Dans les grandes lignes, le rapport souligne que l'ambition pour 2030 en termes de réduction de carbone est de faire en dix ans ce qu'on a fait en trente ans, mais sans compter, cette fois, sur la délocalisation des secteurs intensifs en carbone et, au contraire, en réindustrialisant la France. Cela représente un rythme de réduction de près de 5 % par an, près de trois fois plus rapide que celui observé depuis 2010. Dans certains secteurs, l'accélération requise est encore plus forte, comme pour les transports et la construction. Pour la France, cela représente des investissements totaux supplémentaires de l'ordre 70 milliards d'euros par an (2,5 points de PIB) en 2030.



26 MAI 2023 #109

Cependant, comme évoqué plus haut, la question de l'impact sur la productivité de l'ensemble de l'économie dépend du fait de savoir si ces investissements sont additionnels, ou s'ils se substituent à d'autres, sans augmenter l'enveloppe totale :

- dans le premier cas, l'impact sur la productivité pourrait être neutre ou légèrement positif. Mais un supplément d'investissement persistant de l'ordre de deux points de PIB pose des questions de capacité de financement des entreprises, des ménages et des administrations publiques ;
- dans le second cas, le consensus est aujourd'hui plutôt que la productivité sera transitoirement négativement affectée par la transition : les investissements consacrés à l'efficacité énergétique se faisant au détriment d'investissements de productivité. Les ordres de grandeur sont incertains mais une perte de l'ordre d'un tiers de point par an est une approximation raisonnable.

Mais pour rappel, insiste les auteurs (et plus largement la communauté scientifique), l'objectif de neutralité climatique ne peut être atteint qu'au prix d'une « transformation radicale » de la façon dont nous produisons, dont nous nous déplaçons, dont nous chauffons, dont nous consommons. Cela veut dire envisager différemment les notions de productivité et de bénéfice...

Factures électroniques et sécurisées

Le <u>Décret n° 2023-377 du 16 mai 2023</u> renforce les caractéristiques de la signature électronique, en formalisant notamment les exigences relatives à la délivrance de certificats de signatures électroniques qualifiées, ainsi que la sécurité des dispositifs permettant de créer ces signatures électroniques qualifiées.

Hausse des créations d'entreprises enregistrées en avril 2023

En avril 2023, le nombre total de créations d'entreprises augmente sur un mois (+3,7 % après +1,3 % en mars), selon l'Insee. Cette hausse est due à la fois aux immatriculations de micro-entrepreneurs (+4,9 % après +0,2 %) et aux créations d'entreprises classiques (+1,7 % après +3,2 %). Le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois augmente de 1,5 % par rapport à celui des mêmes mois un an plus tôt (mai 2021 à avril 2022).

Le commerce de détail en ligne et la crise de la Covid-19

La vente en ligne du commerce de détail a nettement augmenté entre 2009 et 2019, portée par les spécialistes de la vente à distance et les grands commerçants traditionnels, selon la Direction générale des entreprises. Elle a bondi en 2020 et permis aux commerçants d'être plus résilients aux effets de la crise sanitaire. Les mesures de soutien public en réponse à cette crise et les initiatives soutenant la transition numérique des TPE/PME se sont accélérées.